

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 mai 2019, à 19:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Chantal St-Martin, conseillère  
Patrice Boislard, conseiller  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

**A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

**i. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÉGLEMENT 611-19 AMENDANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE 250-04 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX USAGES D'ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À 19H30.**

Puisqu'aucune question n'est adressée au conseil municipal, l'assemblée publique de consultation ferme à 19h34.

**RÉSOLUTION 134.05.19**

---

**B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Chantal Nault,**

L'ordre du jour est adopté. L'item varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 135.05.19**

---

**C- ADOPTION DES COMPTES :**

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour le bordereau de dépenses au 2 mai 2019 pour un montant de 1 259 778 \$.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 136.05.19**

---

### **D- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019**

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

### **DÉPÔT DES PERMIS**

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour avril 2019 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES**

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 611-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX USAGES D'ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

Aucune question n'est posée relativement à ce règlement. L'assemblée publique de consultation est donc fermée à 19h34.

## **RÉSOLUTION 137.05.19**

---

### **ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SAISON 2019**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accorder l'entretien et l'aménagement des plates-bandes et arbustes de l'hôtel de Ville, la salle municipale, la bibliothèque et le site du Parc de la vierge, tel que proposé dans la soumission présentée par l'entreprise Pépinière Janelle de Saint-Germain pour un montant de 3 350,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 138.05.19**

---

### **POSITIONNEMENT DOS D'ÂNE 2019**

**ATTENDU QUE** le comité de voirie a établi le positionnement des dos d'âne dans le périmètre urbain;

**ATTENDU QU'**un plan est déposé à cet effet;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter le plan proposé faisant partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** l'installation soit effectuée selon le plan déposé.

Adopté à l'unanimité.

## **CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE PERMANENTS**

Pas obtenu les prix.

## **ABATTOIR – CIRCULATION DES ENTRÉES ET SORTIES**

Point acheminé au comité de voirie pour recommandation.

### **RÉSOLUTION 139.05.19**

---

## **PARC INDUSTRIEL – ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Que le conseil municipal adopte le Plan directeur d'une partie du parc industriel située au Sud-Ouest de la rue des Charpentiers, lot 5 754 140, préparé par le Groupe SM inc. daté de 2014.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 140.05.19**

---

## **DEMANDE POUR PAIEMENT D'UN PUISARD – RUE PAUL-CARDIN**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 5 952 131 adresse une demande à la municipalité pour défrayer les coûts d'un puisard pour un petit développement résidentiel de la rue Paul-Cardin;

**ATTENDU** la recommandation négative du directeur des services techniques en date du 17 avril 2019;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de refuser d'assumer les coûts du puisard tel que demandé par le propriétaire du lot 5 952 131.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 141.05.19**

---

## **RACCORDEMENT DES INFRASTRUCTURES – PROLONGEMENT DES BRUANTS**

**ATTENDU QUE** deux branchements de services ont été demandés par la municipalité pour le terrain du parc Yvon Lambert et le lot 6 309 704

**ATTENDU QUE** le coût pour ces deux branchements s'élève à 3 670,10 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter le décompte préparé par MCBM en date du 1<sup>er</sup> mars 2019 et défrayer les coûts des branchements au montant total de 3 670,10 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 142.05.19**

---

## **OFFRE DE SERVICE DE TECHNI-CONSULTANT INC. – ACCOMPAGNEMENT TEMPORAIRE**

**ATTENDU** le départ du directeur des services techniques;

**ATTENDU QUE** deux soumissions ont été demandées à des firmes pour obtenir du soutien technique;

**ATTENDU QUE** David Lafontaine, président de Techni-Consultant inc. a déposé une offre de service d'accompagnement technique entre 10 et 12 heures par semaine afin de pallier aux besoins en génie civil et travaux publics;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyée de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat d'accompagnement technique sur une base temporaire à Techni-Consultant inc. tel qu'indiqué à l'offre #19261.

QUE David Lafontaine et Daniel Boivin soient désignés pour la délivrance des permis en vertu des règlements des services techniques.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 143.05.19**

---

#### **DÉCOMPTE #5 CENTRE DES LOISIRS**

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°5 présenté par monsieur Michel Faucher, architecte, de la *Firme Faucher Gauthier architectes inc.* en date du 30 avril 2019, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la construction du centre des loisirs, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Tijaro inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 279 949,21 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 144.05.19**

---

#### **AVENANT AU MANDAT D'ENGLOBE – PIIRL ROUTE 239 ET 8<sup>E</sup> RANG**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des services techniques a demandé un prix à Englobe afin d'ajouter une caractérisation environnementale préliminaire sous la couche de pavage existante;

**CONSIDÉRANT QU** l'entreprise Englobe a soumis un montant additionnel de 4 900 \$ plus les taxes applicables pour réaliser la caractérisation environnementale;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'accorder le contrat à l'entreprise Englobe selon l'offre soumise pour la caractérisation environnementale au coût de 4 900,00 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 145.05.19**

---

#### **ADJUDICATION CONTRAT DE RÉFECTION DE LA RUE SAVIGNAC**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'appel d'offres publique #V201901-«Réfection de la rue Savignac – voirie et égout pluvial» par l'entremise du SEAO;

**ATTENDU QUE** 3 entreprises ont déposé une soumission;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 avril 2019 à 15h00 au bureau municipal devant 3 témoins;

**ATTENDU QUE** les 3 soumissions ont été analysées par Jean-François Comeau de Pluritec;

**ATTENDU QUE** la soumission présentée par Eurovia Québec construction inc. est la plus basse conforme;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de retenir la soumission déposée par Eurovia Québec construction inc. pour l'exécution des travaux tels que décrits dans l'appel d'offres #V201901 - Réfection de la rue Savignac – voirie et égout pluvial au montant de 213 492,37 \$ incluant les taxes.

**QUE** l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire (MAMOT).

**QUE** les travaux soient financés par la TECQ selon les modalités du programme non annoncées pour le moment.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **RÉSOLUTION 146.05.19**

#### **AUTORISATION PARTICIPATION AU CONGRÈS DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE – MAI 2019**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'inscrire le directeur du service incendie, monsieur Gilles Pinard, au congrès de l'ACSIQ, du 18 au 21 mai 2019 pour un montant de 626,61 \$ taxes incluses.

**QUE** les frais d'hébergement, de repas et de déplacement soient remboursés sur pièces justificatives, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **RÉSOLUTION 147.05.19**

#### **RENCONTRE DU REGROUPEMENT RÉGIONAL DE LA MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC – SÉCURITÉ INCENDIE**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'inscrire M. Gilles Pinard, directeur du service incendie à la rencontre du regroupement régional de la Mauricie Centre-du-Québec sur la santé et sécurité au travail le 14 mai 2019 à Bécancour au coût de 45,00 \$ incluant le dîner.

**QUE** les frais de déplacement soient également payés sur présentation de pièce justificative.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **RÉSOLUTION 148.05.19**

#### **FORMATION « COMMUNICATION EN SITUATION D'URGENCE » VICTORIANVILLE 11 JUIN 2019**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'inscrire Gilles Pinard, directeur du service incendie et Nathalie Lemoine, directrice générale à la formation «communication en situation d'urgence» le 11 juin 2019 à Victoriaville.

**QUE** les frais des inscriptions au montant de 300 \$ plus les taxes ainsi que les déplacements et repas soient défrayés.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 149.05.19**

---

##### **OFFRE DE SERVICES GPI – PRÉVENTION**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du schéma de couverture incendie de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, faisant partie de la MRC de Drummond, elle se doit d'offrir des services de prévention incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite aller en impartition pour les risques moyens, élevés et très élevés

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de service du groupe Gestion Préventive Incendie (ci-après « GPI ») a été déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts annuels des services de GPI sont de 25 130 \$ conformément à l'offre déposée le 5 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité incendie recommande d'accepter ladite proposition;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé par Sarah McAlden**

Il est résolu d'accepter l'offre de services du groupe GPI au montant de 25 130 \$, taxes en sus;

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 150.05.19**

---

##### **ACHAT DE 10 CYLINDRES 4500 PSI**

**ATTENDU QUE** le service incendie doit procéder au remplacement des cylindres d'air déclassés;

**ATTENDU QUE** 2 soumissions ont été reçues;

**ATTENDU QUE** le comité incendie recommande l'acquisition de 10 cylindres 4 500 psi auprès du fournisseur *Sécurité Maska*;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de faire l'acquisition de 10 cylindres Honeywell 4500 PSI auprès du fournisseur Sécurité Maska pour un montant total de 17 350,00 \$ plus les taxes applicables tel qu'indiqué à la soumission portant le numéro 80293.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 151.05.19**

---

##### **FORMULAIRE ET ACCROCHE-PORTE – PRÉVENTION**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'octroyer le contrat d'impression de 1000 rapports d'inspection préventive et 1000 accroches-portes à Imprimerie Chicoine pour un montant total de 1 348 \$ plus les taxes plus les frais d'infographie, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

## **COLLOQUE DE SÉCURITÉ CIVILE OCTOBRE 2019**

Reporté en août.

### **RÉSOLUTION 152.05.19**

---

#### **FORMATION «OFFICIER EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL» POUR OFFICIERS LES 1<sup>ER</sup> ET 2 JUIN 2019 À VICTORIANVILLE POUR 4 OFFICIERS**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'inscrire 4 officiers à la formation « OSST » donnée à Victoriaville les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019.

**QUE** les frais d'inscription au coût de 630,00 \$ par personne soient défrayés par la municipalité.

**QUE** les frais de déplacement incluant les repas soient également payés.

Adopté à l'unanimité.

#### **AVIS DE MOTION AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 591-18 DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE POUR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un amendement au règlement 591-18 décrétant la constitution d'un service de sécurité civile et incendie pour la protection des personnes et des biens.

### **RÉSOLUTION 153.05.19**

---

#### **DEMANDE AU MAMH DE DÉLAI POUR L'ADOPTION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONFORMES AU NOUVEAU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE DRUMMOND**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond est en vigueur depuis le 25 juillet 2017;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), la Municipalité doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut demander un délai au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 239 de la Loi;

**ATTENDU QUE** le Plan d'urbanisme de la Municipalité est en vigueur depuis 2000 et que ses règlements d'urbanisme sont en vigueur, pour la plupart depuis 2004, la Municipalité a jugé préférable de procéder à une refonte complète du plan et des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, dérogation mineure, plan d'aménagement d'ensemble, permis et certificats, tarification);

**ATTENDU QUE** l'urbaniste engagée pour la rédaction des règlements est entrée en poste en janvier 2018 et qu'il y a eu un remaniement du service d'urbanisme qui a nécessité qu'elle se concentre momentanément sur d'autres tâches;

**ATTENDU QUE** la rédaction du plan et des règlements avance bien, mais qu'il sera impossible de respecter le délai prescrit par la Loi;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé par Chantal St-Martin,**

Il est résolu ce qui suit :

**QUE** le conseil demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai pour l'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de concordance suite à l'adoption du règlement MRC-773-1 adoptant le SADR de la MRC de Drummond jusqu'au 7 février 2020 afin de pouvoir enclencher le processus d'adoption du plan et des règlements au plus tard à la séance de conseil municipal du mois de novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #611-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX USAGES D'ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Monsieur le conseiller Patrice Boislard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 611-19 amendant le règlement de zonage 250-04 afin d'ajouter des dispositions spécifiques applicables aux usages d'activités de gestion des matières résiduelles.

**RÉSOLUTION 154.05.19**

---

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #611-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX USAGES D'ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire ajouter des dispositions spécifiques applicables aux usages d'activités de gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée de consultation a été tenue le 6 mai 2019;

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu que soit adopté le second projet de règlement #611-19, amendant le règlement de zonage en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 155.05.19**

---

**ACCORD DE PARTICIPATION AU PROTOCOLE RELATIF AUX SITUATIONS D'INSALUBRITÉ DANS LES HABITATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE DRUMMOND**

**CONSIDÉRANT** l'importance à accorder aux citoyens en situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque organisation intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;



**CONSIDÉRANT** l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

**CONSIDÉRANT** la volonté des organisations du territoire de la MRC de Drummond de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond a été préparé;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

**En conséquence,  
Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal Nault,**

**Il est résolu**

- **QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond ;
- **QUE** la municipalité de Sain-Germain-de-Grantham adhère, avec les différentes organisations et les autres acteurs, à l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond;

**QUE** madame Nathacha Tessier, mairesse et madame Nathalie Lemoine, directrice générale soient autorisées à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 156.05.19**

---

#### **MONTANT AUTORISÉ ET CONDITIONS À RESPECTER – LIGUE DE FER DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des loisirs recommande de verser une aide financière de 500 \$ à la ligue de fer;

**CONSIDÉRANT QUE** la ligue de fer s'engage à payer les réservations du terrain de jeu de fer conformément à la grille de tarification;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à entretenir le terrain et fournir les glacières pour la ligue de fer;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter les conditions précitées en préambule entre le service des loisirs de la municipalité et la ligue de fer de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 157.05.19**

---

#### **AUTORISATION SIGNATURE DES CONTRATS POUR LOGISTIQUE ET ACTIVITÉS SPÉCIALES – INAUGURATION DU 7 SEPTEMBRE 2019**

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathacha Tessier, mairesse et madame Nathalie Lemoine, directrice générale à signer tous les contrats liés aux activités spéciales de l'inauguration du centre des loisirs conformément au budget octroyé pour et au nom de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité.

**INFORMATION :**

L'inauguration du parc canin « *Hôpital vétérinaire Caouette et Rochon* » aura lieu le 26 mai 2019 à 10h30. Le cyclothon des écoles intrégréées de Saint-Germain se déroulera la même journée.

**RÉSOLUTION 158.05.19**

---

**DÉNONCIATION DE L'ENTENTE ACCÈS-LOISIRS 2016-2019**

**ATTENDU QU'**une entente intermunicipale relative au loisir et à la culture entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham fut signée le 15 décembre 2015 et ce, pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la présente entente, l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin, et ce, au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé par Patrice Boislard,**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal désire se prévaloir de la clause de non renouvellement prévue à l'article 7 de l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture et mettre fin à cette entente au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

## **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #626-19 PAVAGE, BORDURES DE BÉTON ET ÉCLAIRAGE – PARTIE RUE DES PARULINES**

Monsieur le conseil Sylvain Proulx, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 626-19 portant sur des travaux de pavage, bordures de béton et éclairage sur une partie de la rue des Parulines;
- dépose le projet du règlement numéro 626-19 intitulé *Règlement d'emprunt pour des travaux de pavage, bordures de béton et éclairage sur une partie de la rue des Parulines.*

### **RÉSOLUTION 159.05.19**

---

#### **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Lemoine, à s'inscrire au congrès de l'ADMQ, qui se tiendra à Québec du 12 au 14 juin prochain.

**QUE** les frais d'inscription au coût de 539,00 \$ plus les taxes applicables soient payés;

**QUE** les frais de repas et de déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 160.05.19**

---

#### **OMH – ACHAT DU CABANON**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a offert à la Commission scolaire des Chênes d'acquérir le cabanon qui a servi temporairement à l'école Jésus-Adolescent lors de sa rénovation;

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut offrir cet espace de rangement extérieur aux résidents de l'Office municipal d'habitation;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire des Chênes a établi son prix à 1 200 \$;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acquitter un montant de 1 200 \$ à la CSDC pour l'acquisition du cabanon qui bénéficie aux résidents de l'Office d'habitation municipale.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 161.05.19**

---

#### **DON À LA CROIX-ROUGE – SOUTIEN AUX SINISTRÉS D'INONDATION**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu à l'unanimité de verser une aide financière de 1 000,00\$ à la Croix-Rouge pour venir en aide aux sinistrés des inondations dans la province de Québec.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 162.05.19**

---

### **DÉNONCIATION DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET L'ABATTOIR DE SAINT-GERMAIN VENANT À ÉCHÉANCE LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**ATTENDU QU'**une entente la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et l'abattoir de Saint-Germain fut signée le 22 octobre 2014 et ce, pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 14 b) de l'entente de 2001, la municipalité a plein droit pour procéder à la résiliation;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé par Patrice Boislard,**

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal désire mettre fin à cette entente au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 163.05.19**

---

### **LOCATION DE CONTENEUR TEMPORAIRE – CHANTIER DE CONSTRUCTION DU CENTRE DES LOISIRS**

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de louer un conteneur de marchandises fermé au montant de 185 \$ plus les taxes applicables par mois auprès de SGT 2000 pour les besoins du chantier de construction de centre des loisirs.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 164.05.19**

---

### **PRÉSENTATION DE FACTURE POUR DÉNEIGEMENT HIVER 2018-2019**

**ATTENDU QUE** Jean-François Houle a été appelé à quelques reprises au cours de l'hiver pour un service de déneigement ponctuel;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'acquitter la facture au montant de 912,50 \$ au nom de Jean-François Houle pour services rendus.

Adopté à l'unanimité.

Abrogée

## **RÉSOLUTION 165.05.19**

---

### **EMBAUCHE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

**ATTENDU QUE** le processus d'embauche pour le remplacement du directeur des services techniques est complété;

**ATTENDU QUE** le comité RH recommande l'embauche de M. Alex Lehoux-Arel;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter la recommandation du comité RH et procéder à l'embauche du candidat Alex Lehoux-Arel aux conditions discutées par le comité.

Adopté à l'unanimité.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

---

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

---

Nathacha Tessier, mairesse

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

L'assemblée est levée à 20:11 heures.

---

Nathacha Tessier  
Mairesse

---

Nathalie Lemoine  
Directrice générale

### **PROVINCE DE QUÉBEC** **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la première réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 13 mai 2019, à 19:00 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Patrice Boislard, conseiller  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Sont absentes : Sarah McAlden, conseillère  
Chantal St-Martin, conseillère

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Centre des loisirs
  - a. Plan civil
  - b. Bandes de patinoire – Adjudication du contrat

- 2- Demande pour coupe supplémentaire phragmite route 122
- 3- Construction des dos d'âne permanents
- 4- Demande de droits de passage – Saison 2019-2020 – Motoclub Drummond
- 5- Partage d'une ressource en ingénierie

## **CENTRE DES LOISIRS**

### **Plan civil**

Attendre les coûts pour les modifications civiles du stationnement.

### **Bandes de patinoire**

Demander d'autres soumissions et s'assurer que les bandes actuelles soient modifiables ou adaptables.

**Madame la conseillère Sarah McAlden se joint à la séance à 19h25.**

**Madame la mairesse Nathacha Tessier demande l'ajournement de la séance.**

## **RÉSOLUTION D'AJOURNEMENT DE LA PREMIÈRE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Patrice Boislard, conseiller  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Absente : Chantal St-Martin, conseillère

Il est résolu unanimement d'ajourner la séance du conseil à 19h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **PROVINCE DE QUÉBEC** **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la deuxième réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 13 mai 2019, à 19:00 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Patrice Boislard, conseiller  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Absente : Chantal St-Martin, conseillère

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, directrice générale

Le point à l'ordre du jour est le suivant :

- 1- Dépôt des états financiers 2018

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018**

Attendu qu'un avis public annonçant le dépôt des états financiers a été affiché aux deux endroits déterminés par le conseil ainsi que sur le site internet, le 1<sup>er</sup> mai 2019;

Attendu que le rapport de vérification pour l'année 2018, préparé par le Groupe FBL, est déposé au conseil de la municipalité de Saint-Germain. Une copie est remise à chacun.

Attendu que monsieur Danny Coderre, CA chez FBL, présente le rapport financier 2018 aux membres du conseil en soulignant les points les plus importants.

Le rapport financier 2018 est déposé par la secrétaire-trésorière.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

L'assemblée est levée à 20:15 heures.

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE 13 MAI 2019 À 20:15 SOUS LA PRÉSIDENTE DE NATHACHA TESSIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Patrice Boislard, conseiller  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Est absente : Chantal St-Martin, conseillère

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

#### **RÉSOLUTION 166.05.19**

---

#### **DEMANDE POUR COUPE SUPPLÉMENTAIRE PHRAGMITE ROUTE 122**

**CONSIDÉRANT** les plaintes reçues pour la visibilité médiocre sur la route 122 direction Ouest ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à une coupe supplémentaire du phragmite sur la route 122 direction Ouest afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 167.05.19**

---

#### **CONSTRUCTION DES DOS D'ÂNE PERMANENTS**

**ATTENDU QUE** le prix à la tonne métrique pour la construction des dos d'âne permanents a augmenté;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de respecter le budget octroyé pour la construction des dos d'âne permanents.

**Que** le comité de voirie sélectionne parmi les dos d'âne prévus.

Adopté à l'unanimité.

#### **DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – SAISON 2019-2020 – Motoclub Drummond**

---

L'autorisation a déjà été donnée pour plusieurs années à moins de modification des passages.

## **RÉSOLUTION 168.05.19**

---

### **PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN INGÉNIERIE**

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités locales de la MRC de Drummond ont un besoin en ingénierie civile;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de signifier l'intérêt de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham pour le partage d'une ressource en ingénierie civile pour tous projets nécessitant une intervention.

**QUE** la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham suggère que les municipalités souhaitant s'engager dans le partage d'une telle ressource, bénéficient d'une banque d'heures fixe.

Adopté à l'unanimité.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

---

Nathacha Tessier, mairesse

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

L'assemblée est levée à 20:30 heures.

---

Nathacha Tessier  
Mairesse

---

Nathalie Lemoine  
Directrice générale